

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 juin 2019

Etaient présents : M. ROULOT, Mme BOURÉ, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, Mme MARTINEZ, Mme BOCK, Mme DANGERVILLE, M. ROUZIERE, M. PROD'HOMME, Mme MORDELET, M. RUBANY, Mme LE ROUX, M. JUMEL, Mme THIBOUST, M. CARNEAUX, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme COUTURIER, M. SAINT-AMAUX, M. CHALLANDE, M. MAISONNEUVE, M. OLIVEIRA, Mme DORÉ, M. BRAMS et Mme SIBAUD.

Etaient excusés et ont donné procuration : M. MPUNGA à M. RUBANY, M. BOURÉ à Mme LE ROUX, M. GAPTEAU à Mme MACKOWIAK, Mme TIFI-MAMBI à Mme MORDELET, M. BA à Mme DANGERVILLE, Mme CORDIER à M. MAILLARD.

Etait absente : Mme VERDIÈRE.

Secrétaire de séance : M. Julien Rouzière

Ouverture de la séance à 20h35.

Adoption PV séance du 27 mars 2019 :

M Challande demande :

- que soit remplacé le mot « otages » par le mot « touristes » (page 1)
- corriger la faute page 5, « ai » et non « est »
- rectifier le vote du compte de gestion ville (adopter par 26 pour et 4 contre et non unanimité).

Vote : 26 voix pour et 6 abstentions.

Décisions :

M. Challande demande des précisions sur plusieurs décisions :

- 71/2019 et 82/2019 : la 82 annule et remplace la 71, la modification porte sur la durée du contrat
L'implantation de ce modulaire fait suite au sinistre intervenu sur le bâtiment des boulistes en raison d'une importante fuite d'eau rendant nécessaire sa démolition
- 80/2019 : il convient de retirer le mot « proposition » s'agissant d'honoraires qui ont été validés
- 69/2019 : convention avec l'AJPF : les actions portent sur l'éducation et l'émancipation des femmes

M. Maisonneuve demande les raisons de la convention avec l'ALJ football (décision 64/2019) alors que la subvention a été votée avec le budget.

M. le Maire précise que s'agissant d'un montant supérieur à 30 000 €, une convention est obligatoire.

➤ Rapporteur : M. Roulot, Maire

Cabinet du Maire :

- Motion pour garder la Trésorerie de Limay et conserver l'ensemble de ses missions **63/2019**

M. Brams partage l'inquiétude sur ce projet de restructuration, mais il considère que l'on ne peut demander de conserver à l'identique le service existant, on ne peut refuser l'évolution et l'adaptation d'un service public. Il souligne par ailleurs l'amélioration du réseau des transports vers la rive gauche.

M. Challande considère que la mutualisation des services n'est pas choquante et précise partager la position du Président du Département. Il observe que la motion parle de services privés payants et rappelle que les services publics ont aussi un coût.

Mme Couturier indique que son groupe votera pour, que cette motion est dans la continuité de celle adoptée lors du dernier conseil sur la fonction publique. Même si des évolutions notamment en direction du monde rural sont évoquées, il est nécessaire que Limay et la rive droite conserve des services publics et pas un accueil « low-cost ». Elle souligne par ailleurs que l'absence de trésorerie complique le travail des services municipaux.

Vote : 26 voix pour et 6 voix contre

Direction des ressources humaines :

- Actualisation du tableau des effectifs au 1^{er} mai 2019 **64/2019**

Mme Couturier remercie pour les explications sur le détail des postes pourvus et non pourvus et rappelle que la base est le nombre d'emplois budgétés. Elle précise que son groupe votera contre car ce tableau est le reflet du budget de la ville pour lequel son groupe avait voté contre.

M. Challande précise que son groupe s'abstiendra. Il demande des précisions sur la notion d'emploi fonctionnel.

Il est précisé qu'il s'agit des emplois de direction des collectivités pour lesquels les agents sont détachés de leur cadre d'emploi pour occuper ces responsabilités.

Vote : 20 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions

- Règlement des heures supplémentaires **65/2019**

M. Challande demande si les agents sont volontaires et si les heures sont récupérées ou payées.

Mme Couturier demande si cette délibération a un lien avec le régime indemnitaire.

Il est précisé qu'il s'agit de répondre à une demande du Trésor Public qui souhaite une délibération du conseil précisant les cadres d'emplois qui peuvent bénéficier d'heures supplémentaires. Et qu'il n'y a pas de lien avec le régime indemnitaire.

Vote : 26 voix pour et 6 abstentions

➤ Rapporteur : M. Nedjar, adjoint au Maire :

Direction des services techniques :

- Prorogation de la convention d'intervention foncière conclue entre la Commune **66/2019** et l'EPFIF – avenant n° 2, Secteurs de la « Ferme Turlure » et des « Petits Moussets »

M. Brams demande l'état de réflexion sur le devenir de ces terrains.

M. Maisonneuve demande si l'acquisition avec M. Turlure est intervenue ?

M. Nedjar indique que l'EPFIF a acquis la ferme de M. Turlure en 2018.

Sur cette parcelle, il est envisagé un habitat participatif avec un souhait de rappeler le caractère de ferme de ce site.

Sur les Petits Moussets, un travail est engagé avec des promoteurs, le site a une belle situation et cela doit être pris en compte dans le projet.

M. Saint-Amaux observe qu'en l'absence de prorogation de la convention, la ville devrait racheter les parcelles acquises.

Mme Couturier précise que son groupe votera favorablement alors que le groupe s'était abstenu antérieurement en raison des précisions apportées dans la nature des projets.

M. le Maire complète que le secteur de la ferme « Turlure » est à la limite d'un secteur qui mêle habitat collectif et habitat individuel. Il informe sur le projet de renouvellement urbain qui sera examiné par l'ANRU en septembre avec notamment un travail sur les espaces extérieurs des Hautes Meunières en complément de la réhabilitation des logements de ce parc.

M. Maillard demande un point budgétaire sur ce projet.

Le Maire répond que cela sera connu cet automne après validation par l'ANRU et rappelle que le département s'est déjà engagé sur ces projets avec le dispositif PRIOR.

Mme Bouré attire l'attention sur la différence entre le contrat ville (actions de fonctionnement) signé en 2015 et le projet de renouvellement urbain (investissements) à venir.

Mme Couturier indique qu'en l'absence d'une aide importante de l'ANRU, la ville sera en difficulté financière pour conduire ce projet.

Vote : 26 voix contre, 4 voix contre et 2 abstentions

- Avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement « Opération d'aménagement **67/2019** et de redynamisation du centre-ville »

Mme Sibaud rappelle son souhait de préserver la maison du « Franprix » qui présente un cachet particulier et demande si le montant supérieur à 1 000 000 euros pour la maison blanche est définitif.

M. Brams demande si le projet d'extension de la zone bleue est une simple extension ou une redéfinition des zones ?

M. Challande observe que 75% des financements sont apportées par le Département et la Communauté Urbaine. Concernant le stationnement il souligne que la ville doit imposer la cession d'un

logement avec une place de parking. IL relève que la taille des logements est petite environ 50m² en moyenne. Il s'interroge sur des acquisitions par des investisseurs pour du locatif afin de bénéficier de défiscalisations. Il rappelle ne pas être contre le projet mais contre la méthode de mise en œuvre.

M. Maillard note les évolutions du projet qui intègrent des remarques formulées antérieurement. Il observe que des propriétaires sont toujours en attente de propositions. Il considère qu'il n'y a pas eu de concertation avec les riverains et les habitants. Concernant les commerces, il attire l'attention sur le risque de construire des coques qui ne trouveraient pas preneurs. Concernant la maison blanche, il pense que le projet reste flou et demande des précisions sur l'aide PRIOR. Enfin, il souligne que l'ensemble des opérations envisagées représente un coût important qui devra être absorbé pendant le prochain mandat.

Mme Couturier regrette le retrait du projet des copropriétés situées en face du 12 rue de Paris qui ne sont pas en bon état avec une suspicion de logements insalubres. A ce titre, il aurait été intéressant de les intégrer et peut être de retirer les maisons rue Foch pour conserver l'équilibre financier.

Par ailleurs elle note que la diminution du nombre de logements est liée à la diminution du périmètre, mais que la densité reste identique. Elle observe une prise en compte positive des besoins en stationnement. Toutefois son groupe votera contre.

M. Nedjar partage le fait que la maison du « Franprix » présente quelques aspects intéressants, mais que le choix s'est porté sur la maison blanche et que l'impact financier sur le projet serait conséquent. Concernant la zone bleue, il s'agit d'un élargissement, pas d'une redéfinition.

Sur les stationnements, il faut effectivement que les places soient cédées avec les appartements. La nature des logements proposés correspond aux études de marché menées. Il ne pense pas que ce secteur attirera des investisseurs qui préfèrent les pôles gares.

Concernant les commerces, c'est effectivement difficile d'attirer de nouveaux commerces, cela ne pourra être fait que lorsque le projet prendra forme et que la moyenne surface alimentaire servira de locomotive au secteur. Il cite le cas de Rosny où les nouveaux commerces ont « tué » ceux du centre ancien.

Concernant le nombre de logements, la ville a peu construit durant ce mandat en comparaison du mandat précédent. De ce fait la population de Limay stagne. Sur le logement insalubre, il existe d'autres voies pour traiter cette problématique.

M. Saint-Amaux observe les constructions seront de l'ordre du R+4+combles et donc des besoins de stationnement important en sous-sol alors que les parkings de cette nature sur ce secteur (cas de la promenade) sont inondés lors des crues de la Seine. Les coûts d'étanchéité renchérisent le coût des constructions.

M. Challande informe que son groupe votera contre même si des choses vont dans le bon sens.

M. Nedjar précise que l'on ne construit pas en secteur inondable au sens du PPRI, que les hauteurs ne dépasseront pas l'existant. Quant aux échanges avec les propriétaires, ils ont débuté en 2008, il faut que chacun respecte ses engagements.

Vote : 20 voix pour, 10 voix pour et 2 abstentions

- Contrat départemental 2017-2019

68/2019

M. Challande demande si les participations des promoteurs pour Kergomard sont incluses dans la partie ville ?

M. Nedjar répond positivement.

M. Boutry considère qu'il aurait été préférable de présenter la délibération suivante sur le dépôt du PC avant celle sur le financement.

Vote : 30 voix pour et 2 abstentions

- Demande d'autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire pour la création d'un bâtiment municipal sur l'aire de proximité des Fosses Rouges

69/2019

Mme Sibaud demande le devenir de l'aire de skate ?

Il est indiqué qu'elle est vieillissante et n'a pas été demandée dans le cadre de la concertation sur ce secteur.

Mme Dangerville précise que des jeunes du quartier ont construit leur association pour conduire des projets au sein des futurs locaux et sur le site.

M. Prod'homme complète en indiquant que cette concertation est intervenue après la démolition de l'ancien « préfa », que les besoins exprimés ont portés sur un city stade, des cross fits et un local.

M. Challande attire l'attention sur les inconvénients des containers (isolation, sol flexible, ...)

M. le Maire répond qu'il est important de montrer à travers différents projets que Limay est une ville portuaire, d'où le choix de containers. Concernant les problématiques évoquées, l'architecte a intégré ces questions.

Vote : unanimité

➤ Rapporteur : Mme Dangerville, adjointe au Maire :

Direction des Sports et de la Vie associative :

- Tarification Trail des loups

70/2019

M. Boutry considère qu'il s'agit d'un beau projet et demande s'il a été monté avec des associations. Il est répondu que ce projet a été construit avec l'ALJ sports et nécessitera 60 bénévoles.

M. Challande observe qu'il existe déjà plusieurs trails sur le secteur.

Vote : unanimité

- Tarification spécifique des salles municipales en direction du personnel communal

71/2019

Mme Couturier s'interroge sur la légalité de cette proposition qui crée une distorsion de traitement entre 2 catégories de personnes. Il lui semble préférable de passer via une subvention au COS.

M. Brams souhaiterait connaître le taux de locations actuel.

M. Challande considère non moral une disposition qui crée une discrimination.

M. le Maire considère qu'il est juste que les agents puissent bénéficier d'avantages.

Vote : 26 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions

➤ **Rapporteur : M. Rouzière, adjoint au Maire :**

Direction de l'éducation :

- Attribution d'une bourse initiative « Découverte de Londres dans le cadre d'étude supérieure » **72/2019**

M. Brams demande que la restitution puisse aussi figurer dans le journal municipal pour promouvoir le dispositif.

Vote : unanimité

- Attribution d'une bourse initiative « Participation à l'évènement World Dance à Los Angeles » **73/2019**

S'agissant d'un montant plus important, la restitution se fera sous la forme d'animation d'un stage auprès de jeunes.

Vote : unanimité

Direction financière :

- Décision modificative n° 1 du Budget Ville **74/2019**

Vote : 20 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions

- Décision modificative n° 1 du Budget SEPF **75/2019**

Vote : unanimité

- Etalement des charges liées à la renégociation de l'emprunt DEXIA n° MON284922EUR **76/2019**

En réponse à M. Challande les éléments sont portés dans le procès-verbal :

La renégociation de l'emprunt DEXIA en 2018 permet de minorer annuellement les intérêts de la dette comme suit :

- 2019 : - 56 793.85 €
- 2020 : - 52 778.01 €
- 2021 : - 48 258.81 €
- 2022 : - 43 662.48 €
- 2023 : - 38 831.99 €
- 2024 : - 33 849.70 €
- 2025 : - 28 420.18 €
- 2026 : - 22 813.17 €
- 2027 : - 16 920.51 €
- 2028 : - 10 759.23 €
- 2029 : - 4 219.26 €

Ce qui représente un total de 372 254.33 € en moins

Vote : unanimité

- Transfert de prêt et de garantie accord à COALLIA, Résidence sociale sise
15 rue de la Chasse.

77/2019

Mme Couturier indique que son groupe s'abstiendra pour les mêmes raisons que lors du conseil précédent sur une délibération identique.

Vote : 26 voix pour et 6 abstentions

Questions diverses :

M. Maisonneuve a adressé 3 questions en préalable au conseil :

Nuisances liées au Bar sis face au Crédit Lyonnais rue Clémenceau : M le Maire indique qu'il a reçu des riverains sur cette situation, qu'un travail est conduit avec la Police Nationale et la Préfecture mais que jusqu'à présent seuls les éléments réunis ont conduit le Préfet à prendre un avertissement et non une fermeture administrative comme demandée.

Mme Saint-Amaux ajoute que le bar génère aussi des nuisances par les stationnements anarchiques des véhicules des personnes qui le fréquentent.

Mme Doré signale que le même type de problèmes se pose avec 2 bars « à chichas » rue Nationale.

Concernant la redevance pour l'espace public, la ville n'a pas obtenu de règlement à ce jour, malgré plusieurs relances.

Halle à Marché, l'électricité est désormais coupée en dehors des manifestations.

Food Truck : l'exploitant a revendu son véhicule en raison d'une activité insuffisante. La facture d'électricité lui sera adressée. Cette présence était utile pour l'accueil de jeunes de la gare le soir.

M. Brams interroge sur ce qui est envisagé pour l'accueil dans les écoles pendant la canicule. Il fait part du report du brevet des collèges qui n'est pas sans poser des problèmes d'organisation à des familles. Il demande aussi les mesures envisagées sur le long terme pour se parer de tels événements.

Mme Bouré indique que plusieurs mesures ont été prises, notamment la distribution de brumisateurs dans les écoles les plus exposées à la chaleur. Et consignes aux agents des services périscolaires. Les activités sportives ont été annulées. Un contact suivi avec l'Inspectrice de la Circonscription est effectif pour examiner d'autres mesures si nécessaire.

Mme Saint-Amaux indique que le CHSCT de l'Education Nationale a été saisi pour le cas des écoles Jean Macé et Jean Zay. Elle informe que des maires ont décidé de fermer leurs écoles.

M. Nedjar indique que les écoles plus anciennes sont souvent plus « fraîches » et que les locaux récents (annexe Ferry, Maurice Quettier, extension Kergomard, ...) sont mieux isolés et donc plus efficace pour se préserver de la chaleur.

Fin de la séance à 23h48.